

Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS.
Réunion plénière du 2 juillet 2013.
salle Alfred Kastler, Campus Michel-Ange à Paris

Compte-rendu intersyndical¹
SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU et Snesup-FSU
[avec commentaires syndicaux en italiques]

Points de l'ordre du jour rapportés dans ce compte-rendu :

Matin : séance ouverte avec présence de la direction de l'InSHS et des représentants des sections.

1/ Discours de politique générale de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS

2/ Débat sur la préparation du « rapport de prospective », en présence et avec les représentants des sections.

Après-midi : séance restreinte aux seuls membres du CSI

3/ Poursuite de la discussion sur le rapport de prospective.

Présents² :

CSI : Laurinda ABREU, Joël BIARD, Françoise BRIQUEL-CHATONNET (Secrétaire scientifique du CSI), Olivier BÜTTNER, Jacques CREMER, Carole DORNIER, Sophie DUCHESNE (Présidente CSI), Benoît FLICHE, Marie-Odile GOULET-CAZÉ, Carl HAVELANGE, Agnès LABROUSSE, Cédric LOMBA, Marco PANZA, François PELLEGRINO, Alice ROUYER, Philippe SOULIER, Rossana VACCARO-CHAUDIRON, Cécile VIDAL.

Membres du CSI représentés par procuration : Laurent DOUSSET, Virginie GUIRAUDON, Christine NOUGARET,

Absents non représentés : François DUBET, Yvon MERLIÈRE, Katheline SHUBERT.

InSHS³ :

Patrice BOURDELAIS (Directeur de l'Institut), Michèle BAUSSANT (chargée de mission), Stéfano BOSI (DAS), Florent CHAMPY (DAS), Bertrand JOUVE (DAS), Sandra LAUGIER (DAS), Françoise LE MORT (DAS), Pascal MARTY (DAS), Michèle DASSA (chargée de mission : pôle IST/observatoire Ribac), Sandrine DUERMAEL (CEAS), Dimitri LEROUGE (CEAS), Marlène PICARD (CEAS).

Représentants des sections : Georges DI SCALA (26), Véronique DARRAS (31, double rattachement avec InEE), Pierre MORET (32), Claire MOURADIAN (33), Anne REBOUL (34), Philippe BÜTTGEN (35), Philippe COULAGEON (36), Jean-Benoit ZIMMERMANN (37), Denis ECKERT (39), Christophe JAFFRELOT (40), Christiane WEBER (CID 52), Cécile MAEDEL (CID 53).

SGCN : Solange LASSALLE (chargée du suivi du CS de l'InSHS)

¹ Nous rappelons ici le « statut » des différents documents issus de ce conseil. Trois types de documents sont réalisés, d'une part un compte-rendu scientifique et un relevé de conclusions, d'autre part des « recommandations », et enfin ce compte-rendu intersyndical. Les premiers sont, réglementairement, à diffusion strictement interne au CSI ; les seconds sont issus de la totalité des membres du CSI et sont diffusables et mis en ligne sur le site du CN (<http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/recommand.htm>) avec les résultats des votes, le troisième, rédigé sous la seule responsabilité des élus syndicaux, est également diffusable sans modération.

² Les noms soulignés sont ceux des membres élus au CSI.

³ DAS= directeur ou directrice adjoint(e) scientifique ; CEAS =chargé(e) d'études en administration scientifique.

Résumé de la session :

La session du CSInSHS du 2 juillet 2013 s'est déroulée sur un seul jour. Son objectif était double : avancer la discussion et la rédaction du « rapport de prospective » que nous nous étions engagé à faire avant la fin de la mandature ; discuter avec la direction de l'Institut et les présidents de sections des questions de « coloriage » sur les postes ouverts au concours.

Sur le premier point, la discussion tant le matin avec le directeur de l'InSHS et les représentants des sections que l'après-midi en interne a permis d'affiner et préciser le texte élaboré en commun auparavant.

Concernant la question des postes ouverts au concours, le CSI avait déjà insisté lors de ses précédentes sessions de 2012 et 2013 sur la nécessité de débattre (et ne pas être seulement « informé ») avec la direction des profilages de postes (blancs, coloriages, fléchages), tant sur le fond que sur les modalités et leurs effets, positifs et négatifs, à court et à long terme. La discussion n'a pas été réellement possible d'avancer substantiellement sur le sujet dès lors que la procédure de négociation des coloriages avec les sections n'a pas commencé. Le CSI demande qu'elle ait lieu en septembre, quand les propositions seront sur la table pour toutes les sections et avant que les décisions soient arrêtées. La discussion a donc plutôt porté sur les principes et elle a permis de souligner combien l'équilibre des postes « coloriés » par rapport aux postes ouverts « blancs » est défavorable en SHS. La direction de l'institut n'a pas été en mesure de justifier ses objectifs de 50% de coloriage.

Matin :

1/ Déclaration générale de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS :

PB introduit son exposé par la référence au récent texte de la direction du CNRS sur sa « contribution à la Stratégie nationale de la recherche » (SNR)⁴, qui donne en deux points le cadre de la suite : d'une part que les perspectives scientifiques à venir doivent s'inscrire explicitement dans le cadre et la ligne des thèmes indiqués dans ce rapport, d'autre part que le CNRS est, tout autant que le CSInSHS, attaché à la recherche fondamentale comme socle incontournable de toute autre dimension de la recherche. Or cet aspect est bien loin des enjeux de la SNR et il constate positivement que les positions de la direction du CNRS et du CSI se rejoignent. Replaçant les recherches en SHS dans le cadre général de la recherche au CNRS, il insiste sur le fait que si tous les Instituts doivent faire face au même contexte économique et budgétaire en baisse, les thèmes de recherche des SHS rentrent moins facilement (en affichage comme sur le fond) dans les grands thèmes de la SNR que ceux des autres Instituts : santé, sécurité, énergie, environnement, etc., rapprochant cette rapide analyse de la question des contrats ANR, il souligne l'intérêt de multiplier les « programmes blancs » par rapport à ceux précisément ouverts en fonction des objectifs de cette SNR. Il indique également que le CNRS, en dépendant directement du Ministère, serait plus contraint dans ses choix stratégiques que les Universités qui ont acquis une « autonomie »...

⁴ Cette SNR fait suite à la SNRI du précédent gouvernement et en reprend les notions essentielles. Présentation officielle du document sur le site du CNRS : « La contribution de la direction du CNRS à la Stratégie Nationale de Recherche (SNR) fait suite à une demande exprimée en février dernier par Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui a également sollicité les cinq Alliances thématiques (Allenvi, Allistene, Ancre, Athéna et Aviesan). Le texte de cette contribution, fruit d'un travail collectif du collège de direction du CNRS, représente une première étape dans la réflexion sur la SNR qui ne fait que commencer. Plus encore « il sera utile à l'organisme pour l'élaboration du prochain contrat d'objectifs avec l'Etat », estime le président du CNRS, Alain Fuchs ».

Voir cette « contribution » : http://intranet.cnrs.fr/intranet/actus/img/SNR_Contribution_CNRS_final.pdf

Il souligne deux particularités, positivement appréciées, du CNRS en général et des SHS en particulier : le fait que la permanence des postes permette en quelques sortes de contrebalancer les salaires moins importants des chercheurs et ingénieurs par rapport à leurs équivalents étrangers, et le ratio positif en faveur des femmes dans les effectifs.

PB enchaîne ensuite une série de commentaires et d'appréciations sur le texte, en cours de préparation, du rapport de prospective. Outre son appréciation générale positive, il signale les passages et formulations qui, selon lui, devraient être modifiées sous peine d'avoir un effet contraire auprès des instances : concours chercheurs (CR et DR), part des chercheurs dans l'enseignement, confrontations statutaires CR/EC, traductions en anglais, complexités administratives, aspects internationaux, etc. PB nous incite fortement à prendre en compte cette mise en garde sur notre expression⁵. Il rappelle ce qui, selon lui, serait à bien mettre en avant comme caractérisant les CNRS : les « aires culturelles » (mieux représentées qu'à l'université), la pluri-disciplinarité, les recherches en formalisation et modélisation.

Il retourne ensuite sur l'évaluation du récent « salon de l'innovation »⁶ en soulignant son intérêt dans le cadre non seulement de la valorisation des labos SHS par la présentation de leurs productions, mais aussi par la valeur pédagogique de l'existence même de ce type de salon, auprès des décideurs comme des destinataires (collectivités territoriales, professionnels du tourisme ou de l'aménagement du territoire, médias, institutions diverses, secteur associatif, etc.⁷).

Il termine en rappelant que si notre texte, en l'état, « l'a fait rêver », il est obligé, en ce qui le concerne, de prendre en compte les réalités qui imposent une restriction budgétaire globale. A ce titre, il souligne que le système des ETPT (= équivalent temps plein travaillé) n'a été mis en place que pour éviter les dérapages budgétaires. Dans ce cadre, il met l'accent sur l'intérêt des échanges de la mobilité croisée entre chercheur et enseignant-chercheur.

Débat contradictoire :

Le débat qui suit aborde les questions de fond comme le détail de certaines propositions.

Sur le fond, deux points essentiels, partagés par le CSI : d'une part, que le texte de « prospective » élaboré est le résultat d'une réflexion de plusieurs semaines prenant en compte les différentes positions et propositions des membres du Conseil, et que cela nous a permis, en interne et depuis avril (date de notre dernière session), de réellement débattre et d'affiner nos propos ; d'autre part, que nous n'avons pas, en tant que CSI, à faire des propositions et à tracer des perspectives qui soient ensuite à faire directement adopter par la direction du CNRS. Au contraire, nous avons à donner du sens à la recherche, à imaginer comment le système devrait fonctionner pour que les chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens puissent se compléter au mieux pour améliorer recherche et formation supérieure, à tracer des perspectives dans les domaines qui le permettent, etc. et non à nous restreindre à voir comment faire, à court et moyen termes, avec des moyens structurellement en diminution⁸. Chacun s'exprime nettement pour garder une place majeure à une recherche « non finalisée ». Dans ce cadre, les membres du CSI estiment que les échanges que nous pouvons avoir lors des sessions avec la direction de l'Institut devraient être de

⁵ Affirmant que nous savions prendre nos responsabilités, nous n'avons pas voulu répondre en séance à ces appréciations, nous réservant le loisir d'en débattre entre nous en séance fermée.

⁶ <http://www.cnrs.fr/inshs/innovatives-shs2013/presentation.htm>

⁷ Au-delà des intentions et des pétitions de principe, il serait intéressant de disposer d'un dossier de presse regroupant les retombées médiatiques de l'évènement.

⁸ Par ailleurs, cette situation n'est pas un aléa climatique sur lequel nous ne pouvons intervenir et plusieurs soulignent que les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur peuvent encore, comme d'autres, se mobiliser pour renverser cette perspective qui n'a rien d'inéluctable.

véritables discussions débouchant sur des propositions concrètes et partagées, et non de simples « informations » sans débats⁹.

Au niveau des points particuliers à approfondir pour la version finale : organisation de la préparation aux concours européens, attractivité du CNRS pour les candidats européens qui n'ont pas l'équivalent dans leurs pays, problèmes de correspondances entre sections CNRS et sections CNU, poids administratifs (périodicité des rapports, etc.), rôle central des UMR, rôle nouveau et missions stratégiques des DU dans les liens entre CNRS et tutelles de rattachement des UMR, rapports et structuration de la recherche entre UMR et EA (aspects qualitatifs et organisationnels), réseaux internationaux, durée des thèses (entre injonction officielle et aménagements circonstanciels, communautés de points de vue pour des thèses en plus de trois ans hors SHS) et rapport avec la durée des post-docs.

La question de la participation des chercheurs aux enseignements (natures, quantités, financements, etc.) a été longuement débattue. Il ressort en premier lieu que la situation est très différentes selon les disciplines en SHS, les établissements (universités, grandes écoles), les types (séminaires, cours) et les niveaux d'enseignement (L, M ou D) ou d'activité (encadrements de masters ou de thèses). Les aspects statutaires ont également été évoqués. Pour ces points importants dans les rapports entre recherche et enseignement supérieur, comme pour bien d'autres, un des enjeux du rapport de prospective est justement d'envisager à la fois la spécificité générale des SHS par rapport aux autres champs disciplinaires au CNRS, tout en respectant les spécificités internes aux SHS...

Par ailleurs, sollicité sur la question des « chaires d'excellence » et sur la traduction en anglais de grandes revues institutionnelles, PB annonce qu'à l'automne il pourra nous présenter un bilan.

2/ Profilage des postes ouverts au concours CR :

Précisons que cette question des « coloriages », mise à l'ordre du jour pour cette session, n'a de fait pas été traitée, alors même que la direction de l'Institut avait dit auparavant que début juillet était le meilleur moment et que ce serait trop tard en septembre...

Nous avons cependant pu évoquer quelques points généraux et des situations particulières¹⁰.

Après avoir rappelé sa forte réticence à l'affichage de « coloriages », et encore plus de « fléchages » associés aux concours, surtout dans un contexte de pénurie annoncée pour un temps long, le conseil confronte les réalités des différentes sections, notamment avec celles des autres Instituts. Il apparaît que l'InSHS est le lieu de coloriages plus importants qu'ailleurs où les concours sont majoritairement « ouverts », sans contraintes autres que la qualité des dossiers et des candidats¹¹. Le président de la section 26, qui appartient à la fois à l'InSHS et à l'institut de biologie, l'autre « gros » institut du CNRS, où en 2013 ce sont 14% des postes CR qui ont été coloriés contre 44% en SHS, a souligné la force de la « culture des concours ouverts » à l'InSB. Culture à laquelle le CSI s'est dit également attaché.

Par ailleurs, suite à une intervention de PB, des membres du CSI relèvent la différence de nature entre « coloriage thématique » et « coloriage de renforcement d'équipe en difficulté », surtout lorsque ceux-ci ne sont pas proposés par le Comité national mais mis en place par la direction...

De plus, le recrutement – qui n'est qu'un des aspects de la mise en œuvre d'une politique scientifique – obéit, de la part de la direction générale du CNRS, à des injonctions « managériales » (répartitions entre Instituts, entre région parisienne et reste du territoire,

⁹ Ce fut notamment le cas, pour cette mandature, avec des thèmes fortement promus par la direction mais pas vraiment discutés comme les « aires culturelles » ou le « genre ». Cela ne retire pas forcément de légitimité à ces options, mais souligne le peu de cas fait au dialogue et au débat contradictoire et argumenté.

¹⁰ Sans toutefois avoir l'impression que cela ait pu influencer en quoi que ce soit la position de la direction de l'InSHS.

¹¹ Sur ce point, les avis de PB sont apparus en opposition frontale avec les faits relatés.

rééquilibrage entre sections, etc.) qui peuvent d'autant plus entrer en conflit avec les choix scientifiques que le nombre des postes est réduit.

Après-midi :

3/ Séance restreinte aux seuls membres du CSI : reprise en interne de la discussion sur le rapport de prospective et sur la question des « coloriages ».

3.1. / A l'issue de la discussion, le CSI décide de reprendre en juillet la rédaction du rapport pour apporter les nuances et les précisions qui paraissent indispensable. Nous envisageons une diffusion de ce texte à la rentrée de septembre, avec accessibilité sur le site du CNRS (Comité national) et éventuellement référencement dans la prochaine *lettre de l'InSHS*.

3.2. /Les CSI a voté, à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés, deux recommandations sur la question du « coloriage » des postes.

- **Recommandation n°1** : « *Profilages des postes aux concours CR* »
« Le CSI constate qu'en 2013 encore, l'INSHS a profilé une proportion beaucoup plus importante des postes mis au concours CR que les autres instituts. Après en avoir discuté avec les présidents de section, il réaffirme son attachement au principe de concours « ouverts » et donc à une limitation de la proportion de postes fléchés ou coloriés ».

- **Recommandation n°2** : « *Discussion sur les profilages des postes aux concours CR* »
« Conformément à ses recommandations précédentes des 17 janvier et 20 septembre 2012 et du 18 janvier 2013, le CSI demande de nouveau à être consulté, en présence des présidents de sections de l'inSHS, sur les propositions précises de profilage des postes au concours chargé de recherche 2014 avant que ceux-ci ne soient actés ».

Destinataires de ces deux recommandations :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science
- M. Patrice Bourdelais, directeur de l'inSHS
- M. Bruno Chaudret, président du Conseil scientifique du CNRS
- M. Philippe Büttgen, président de la Conférence des Présidents du Comité National
- Mesdames et messieurs les présidents des sections et CID rattachées à l'InSHS.

La séance est levée à 18h30.